

IL MINISTRO DEGLI ESTERI PRUSSIANO, BERNSTORFF,
AL MINISTRO PRUSSIANO A TORINO, BRASSIER (1)

(Ed. in *Staatsarchiv*, III, n. 408)

D. 22.

Berlino, 21 luglio 1862.

Le Roi Victor-Emmanuel a adressé au Roi une lettre qui a pour objet de demander à Sa Majesté de reconnaître le titre de Roi d'Italie que ce Souverain a pris.

En même temps le Cabinet de Turin nous a fait une communication, en réponse à ma dépêche du 4 de ce mois, et qui est destinée à nous rassurer sur ses intentions relativement aux questions de Venise et de Rome.

Dans une dépêche en date du 9 du courant que Monsieur le Comte de Launay a été chargé de me remettre, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, en se référant à une note circulaire du Cabinet de Turin en date du 20 Mars dernier, se prononce à l'égard de la Vénétie, en ce sens que « c'est aux Puissances qui ont créé cet état de choses qu'il appartient de pourvoir à la solution pacifique de cette grande question ».

Monsieur le Général Durando ajoute que « en prévision du cas où des entreprises imprudentes viendraient à se former en dehors de l'action régulière des pouvoirs constitués — le Gouvernement déclarait dans la même note (du 20 Mars)

(1) Il Brassier rimise questo dispaccio al Durando il 26 luglio e una lettera autografa del Re di Prussia al Re d'Italia il 27 successivo, cfr. *Die auswärtige Politik Preussens, 1858-1871*, II, 2, n. 481.

qu'il se sentait assez fort pour empêcher que la question de Venise ne fût préjugée par des tentatives de nature à troubler l'état actuel des relations existantes et qu'on ne le verrait point faillir à sa tâche ».

« Ces engagements » continue le Ministre, « que le Gouvernement du Roi a pris envers lui-même et en face de toutes les Puissances et qu'il n'hésite pas à renouveler ici formellement ont été constamment tenus; et l'Allemagne, en ce qui la concerne particulièrement, en a trouvé la preuve dans la répression prompte et complète de l'agression préparée sur quelques points de nos frontières contre le Tyrol. La fermeté déployée par le Gouvernement devant les partis extrêmes, l'appui éclairé que lui donne le pays dans l'accomplissement de sa mission doivent être pour les Gouvernements conservateurs de l'ordre et de la paix en Europe, des motifs irrécusables de se rassurer entièrement sur les dispositions de l'Italie manifestées d'ailleurs à plusieurs reprises par le Gouvernement du Roi ».

Pour ce qui concerne la Question de Rome, le Général Durando s'exprime, en ces termes: « Les hommes d'Etat qui se sont succédés au pouvoir en Italie depuis 1859 ont tous reconnu et proclamé hautement devant le Parlement national et devant l'Europe que cette question ne devait être résolue que par des moyens moraux et par les voies diplomatiques. Nous devons ajouter aujourd'hui que nous attendons avec assurance les résultats de cette politique irrévocablement tracée par les délibérations du Parlement ».

Nous prenons acte, avec satisfaction, de ces déclarations du Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel sur ses intentions pacifiques à l'égard de la Vénétie aussi bien que de Rome.

Après avoir reçu ces assurances formelles par le Cabinet de Turin, le Roi, Notre Auguste Maître, a résolu de reconnaître le titre de Roi d'Italie.

Mais en prenant cette décision il nous importe que notre reconnaissance ne soit pas interprétée d'une manière inexacte.

Le Gouvernement du Roi n'a caché en aucune circonstance ses opinions sur les événements qui se sont accomplis dans la péninsule. La reconnaissance de l'état des choses qui en est résulté ne pourrait donc en être la garantie, de même qu'elle ne saurait impliquer une sanction rétrospective de la politique que le Cabinet de Turin a suivie.

Encore moins entendons-nous préjuger des questions qui concernent des tiers et renoncer à une entière liberté d'appréciation à l'égard d'éventualités qui pourraient modifier l'état actuel des choses.

Si, dans un moment aussi grave, je crois ne pas devoir laisser subsister le moindre doute sur l'esprit dans lequel nous entendons reconnaître le titre de Roi d'Italie, l'acte même de la reconnaissance, parle assez haut pour attester l'intérêt que nous portons à l'Italie, à la consolidation d'un ordre de choses régulier à l'intérieur comme au développement de sa puissance et de son indépendance à l'extérieur. Puisse cette marque éclatante de nos dispositions bienveillantes devenir pour nos relations réciproques une source féconde de heureux résultats.

V. E. voudra bien donner lecture et remettre copie de cette dépêche à Monsieur le Général Durando.